



Versailles, le **20 AVR. 2015**

Monsieur,

Vous avez récemment informé Monsieur le Maire des nombreuses plaintes des adhérents de votre association concernant la pollution visuelle occasionnée par les grandes affiches de publicité dans le quartier de Porchefontaine.

Comme vous avez pu le constater, en séance du 20 novembre 2014, le conseil municipal a décidé de lancer la révision du Règlement Local de Publicité de Versailles datant de 1996. Dans le cadre de la concertation qui s'ouvre, je vous confirme que le public a la possibilité de remettre à la Ville toutes les observations pertinentes pour alimenter la réflexion sur cette procédure de révision.

Je vous informe également que le service urbanisme finalise le choix du cabinet d'études qui accompagnera la Ville dans cette étude. Une copie de votre courrier sera remise au candidat retenu dès le commencement de sa mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Marie BOËLLE**

Maire adjoint déléguée à l'Urbanisme  
aux Grands projets et au Commerce

**Monsieur Serge PERRUTEL**  
Président du Syndicat de défense  
des intérêts de Porchefontaine  
86 rue Yves Le Coz  
78000 VERSAILLES